



## # PRIX D'EXCELLENCE | LES MEILLEURS AUX CONCOURS D'INTERNAT EN MÉDECINE ET EN PHARMACIE RÉCOMPENSÉS

La Direction des Établissements privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a organisé ce lundi 23 décembre 2024 à l'institut National de Santé Publique (INSP), la 3ème édition du prix d'excellence des concours nationaux d'internat en médecine et en pharmacie.

Placé sous le parrainage du Professeur ADAMA DIAWARA, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et en présence de M. Pierre DIMBA, Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, le prix d'excellence "ADAMA DIAWARA" a récompensé les trois meilleurs de chaque catégorie.







Les six lauréats sont repartis chacun avec un ordinateur portable dernière génération offert par la fondation Orange Côte d'Ivoire, plusieurs lots et une enveloppe symbolique offerte par le parrain de la cérémonie.

Monsieur Pierre DIMBA a annoncé lors de cette 3ème édition l'intégration dans les années à venir de l'UFR d'odonto-stomatologie aux concours nationaux d'internat. Permettant ainsi aux étudiants de cette URF, d'aspirer à une carrière hospitalo-universitaire.

Cette cérémonie a été l'occasion pour Dr Marie-Josèphe BITTY, Directrice de la DEPPS et par ailleurs présidente du comité d'organisation de renouveler ses remerciements à Monsieur le Ministre de la Santé qui a institué le Prix d'excellence des concours nationaux d'internat de Médecine et Pharmacie.







## # CÔTE D'IVOIRE | LUTTE CONTRE L'EXERCICE ILLÉGALE DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVÉS

Dans le cadre de l'opération "Zéro clinique illégale" d'ici 2025, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) de Côte d'Ivoire intensifie ses efforts pour contrôler les structures sanitaires privées dans différentes régions. Du 9 au 14 décembre, des missions de contrôle ont été menées dans cinq régions : Béliér, Gbêkê, Loh-Djiboua, Nawa et San Pedro. Ces initiatives visent à répondre à la recrudescence des pratiques sanitaires illégales, malgré les fermetures antérieures d'établissements non conformes.

### Rencontres de Sensibilisation

Des rencontres d'information ont été organisées avec diverses parties prenantes, notamment les autorités administratives, les forces de l'ordre, et les acteurs du secteur de la santé. Ces réunions avaient pour but de sensibiliser les promoteurs des établissements sanitaires privés sur les enjeux de la mission et de présenter les objectifs de l'opération.







## Contrôles des Établissements

Les missions de contrôle ont inclus des visites de plusieurs localités pour vérifier la conformité des établissements sanitaires privés (ESPr). Les inspecteurs ont examiné les éléments suivants :

- Régularité administrative des ESPr.
- Conformité technique des installations et des services proposés.
- Qualité et présence du personnel technique résident.
- Compétence du personnel par rapport aux normes requises.
- Hygiène de l'établissement et de son environnement.

## Résultats des Contrôles

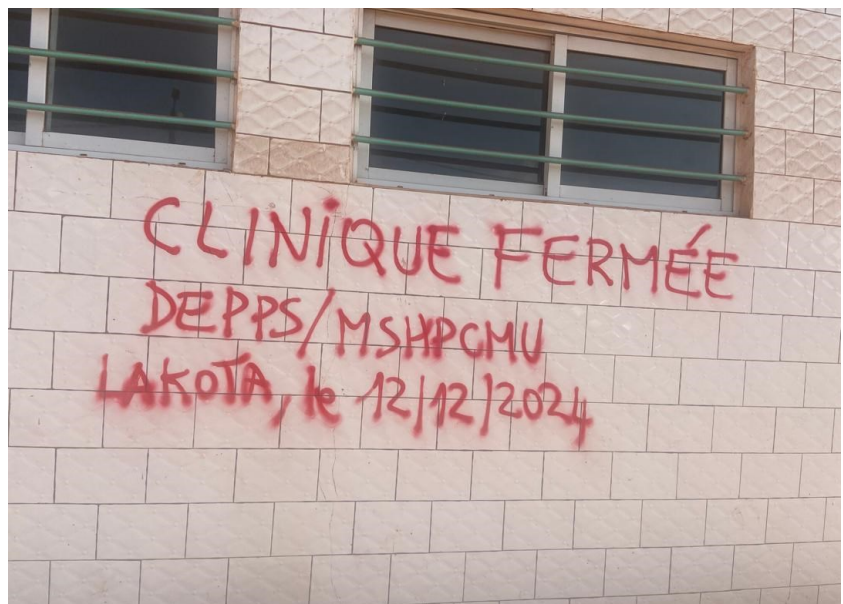
Les contrôles effectués dans les cinq régions ont révélé des résultats variés :

### 1. San Pedro

- Total contrôlés : 31
- Autorisés : 2 dont une félicité
- Non autorisés : 29 (22 fermetures immédiates, 7 mises en demeure)

### 2. Loh-Djiboua

- Total contrôlés : 32
- Autorisés : 3 (tous félicités)
- Non autorisés : 29 (23 fermetures immédiates, 6 mises en demeure)







### 3. Gbêkê

- Total contrôlés : 95
- Autorisés : 21 (tous félicités)
- Non autorisés : 74 (64 fermetures immédiates, 10 mises en demeure)

### 4. Nawa

- Total contrôlés : 29
- Autorisés : 3 (tous félicités)
- Non autorisés : 26 (19 fermetures immédiates, 7 mises en demeure)

### 5. Bélier

- Total contrôlés : 42
- Autorisés : 18 (10 félicités)
- Non autorisés : 24 (22 fermetures, 2 mises en demeure)

Ce sont au total 150 établissements Sanitaires privés qui ont été fermés dans les différentes régions visités. Cette situation montre une proportion inquiétante d'établissements illégaux en Côte d'Ivoire. Ce qui renforce la nécessité et l'importance des actions de la DEPPS sur le terrain. Ces établissements ont pour la plupart été fermés pour exercice illégal des activités de santé, personnel non qualifié et pour une mauvaise hygiène des locaux.

Il faut rappeler que ces missions de contrôle s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à assurer la qualité des soins de santé en Côte d'Ivoire. Avec l'appui du gouvernement et du Fonds Mondial, la DEPPS continue d'œuvrer pour éliminer l'exercice illégal des établissements sanitaires privés, en garantissant la sécurité et le bien-être des patients. Ces efforts sont essentiels pour renforcer la confiance du public dans le système de santé du pays et améliorer l'accès à des soins de qualité.



## # DEPPS | LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE RECENSEMENT DES PSYCHOLOGUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

S'est tenue, le Lundi 16 Décembre 2024, dans la salle de réunion de la DEPPS, la première réunion du comité de recensement des Psychologues au titre de l'année 2024. Elle a été présidée par Madame ASSOEH Eveline-Prisca, Chef de Service Coordination et Suivi des professions sanitaires à la DEPPS, représentant Dr Marie- Josèphe BITTY, Directeur de la DEPPS, Présidente du Comité de recensement des Psychologues de Côte d'Ivoire.

### Ont participé à la rencontre :

- Trois (03) représentants de la DEPPS ;
- Un représentant de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) du MSHPCMU ;
- Un représentant de l'école de formation CIERPA
- Deux représentants de l'association des Psychologues de Côte d'Ivoire (APCI)
- Deux représentants de PSYMENTAL Health
- Deux représentants de l'Association (CNPSY-CI).

### L'Ordre du jour retenu était :

- 1- Introduction ;
- 2- Présentation et validation de l'ordre du jour ;
- 3- Présentation des TDR ;
- 4- Analyse de soixante-quatre (64) dossiers 2024 des Psychologues.

